



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

*Direction générale des Finances publiques*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Paris, le 9 juillet 2018  
N°338

### **Attractivité de la France et de la place financière de Paris Mesures en faveur des impatriés**

Le régime des impatriés est destiné à favoriser l'implantation d'activités économiques en France. Dans cette optique, la Direction Générale des Finances Publiques a élaboré deux notices en français et en anglais permettant aux salariés et dirigeants venus exercer leur activité professionnelle en France depuis l'étranger de se familiariser avec ce régime.

Ces fiches explicatives pourront utilement être consultées sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) sur le lien suivant > <https://www.impots.gouv.fr/portail/international-particulier/le-regime-des-impatries>

Au même titre que les autres services de l'État, le Ministère de l'Action et des Comptes Publics s'est engagé dans une forte dynamique pour accueillir les entreprises et les investisseurs internationaux, ainsi que leurs salariés et leurs dirigeants.

Dans ce cadre, afin de les informer sur la fiscalité française et de faciliter leurs démarches, un point d'entrée unique, placé auprès du Directeur Général des Finances Publiques, a été mis en place.

Les contacts peuvent être pris par mél : [tax4business@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:tax4business@dgfip.finances.gouv.fr).

#### **Contact presse Direction générale des Finances publiques :**

Daniel Baldaia - 01 53 18 64 76 - [daniel.baldaia@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:daniel.baldaia@dgfip.finances.gouv.fr)

Isabelle Oudenot – 01 53 18 11 32 – [isabelle.oudenot@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:isabelle.oudenot@dgfip.finances.gouv.fr)